

DÉPARTEMENT  
De l'Aude



ARRONDISSEMENT  
De Narbonne

## MAIRIE DE GRUISSAN

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-077 Séance du 26 septembre 2022

#### Convention d'occupation temporaire pour la collection de vigne INRAe / conservatoire du littoral /commune de Gruissan

*Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au Palais des congrès à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel CAREL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire étant empêché.*

#### PRÉSENTS :

CAREL M – BESSE JB- BEDOS A – DOMENECH A - LENOIR A - LIGNON L - LAJUS ML - VETRO MH – GAUBERT JB - MARONDA BAILLUS M - LAVOUE JM - EVE P - ESPITAILLE C - DUPUIS P - GIMENEZ J - LEVEAU G - FERRASSE S - LIMONGI MS - CARBONEL M- BALLARIN J

#### PROCURATIONS :

- CODORNIOU D à CAREL M
- AZIBERT G à GIMENEZ J
- BEHLERT J à LAJUS ML
- FUENTES MA à BEDOS A
- N OLIVIER à CARBONEL M
- VIAUD JP à LIMONGI S

#### ABSENTS OU EXCUSÉS :

- CODORNIOU D
- BEHLERT J
- AZIBERT G
- FUENTES MA
- PARRA B
- DURAND JL
- SANTACATALINA H
- OLIVIER N
- VIAUD JP

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LAJUS ML

Convocation du : 16 septembre 2022

Affichage du : 27 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture  
011-211101704-20220926-2022-077-DE  
Date de réception préfecture : 29/09/2022

Monsieur le Premier Adjoint au Maire expose que depuis 1995, l'INRAe a sollicité la Ville et le Conservatoire du littoral (CDL) pour installer une collection de ressources génétiques de la vigne dans le massif de la Clape.

Cette collection ampélographique regroupe 6000 variétés de vignes provenant de 40 pays.

La présente convention porte sur la mise à disposition de 3,18ha de parcelle du CDL à l'INRAe pour y planter les cépages.

L'autorisation est prévue sur une durée de 30 ans avec une redevance annuelle de 188€, perçue par la ville.

En sa qualité de gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral, la commune de Gruissan doit se prononcer sur la présente convention proposée à sa signature.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention d'occupation temporaire pour l'implantation de la collection ampélographique de l'INRAe.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 « Urbanisme, aménagement durable et Ecoquartier » du 13 septembre 2022

Décide à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec l'INRAe et le Conservatoire du Littoral pour l'implantation de la collection ampélographique de l'INRAe.

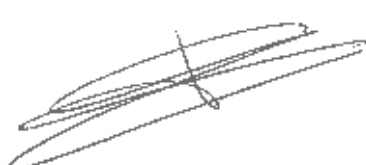

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Michel CAREL


La Secrétaire de séance,

Marie-Lou LAJUS

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :  
Transmission au Représentant de l'Etat le 29/09/2022  
Publication le.....  
Notification le.....

Pour le Maire, et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Joan-Manuel BACO